

De : Lise Dauphin <lise.dauphin@hotmail.fr>

Envoyé : vendredi 6 septembre 2024 17:49

À : Alexandra VIVET <avivet@preval.fr>

Objet : Valdahon - Mesures ERC

Bonjour,

Vous trouverez dans le texte du mail, les principales orientations des mesures proposées.

Cordialement

Lise Dauphin

Incidences principales sur les chiroptères :

1. Incidence directe et indirecte en phase de travaux préparatoires et d'exploitation : risque de mortalité
2. Incidence direct et indirect en phase de travaux préparatoires et d'exploitation : destruction ou altération des habitats.
 - Défrichage des strates herbacées et des milieux arbustifs, boisés.
 - Modification des corridors de déplacements, trame noire.

Mesures :

E2.2 Mesure d'évitement géographique- Phase d'exploitation

L'implantation du projet vise à éviter les zones boisées situées en bordure de la zone.

R.3.3 Mesure de réduction temporelle - Phase de travaux

- R.3.1.a Adaptation de la période des travaux au cours de l'année

Les travaux de défrichements seront planifiés en dehors des périodes sensibles pour les chiroptères.

R.1.1 Mesure de réduction *géographique* - Phase de travaux

- R.3.1.c Balisage des arbres à cavité

Si des arbres à cavité sont identifiés lors de l'étude, ceux-ci feront l'objet d'une signalisation avant la phase de défrichage

- R.2.1.i/o Vérification de la présence des chiroptères avant coupe

Les arbres vivants sains comportant des cavités concernées par le défrichage seront expertisés par un arboriste grimpeur assisté d'un chiroptérologue selon un protocole défini.

R.2.2 Réduction technique en phase exploitation / fonctionnement

- R.2.2.c (R2.1k) Dispositif de limitation des nuisances envers la faune

Nuisances générées par les dispositifs d'éclairage :

L'éclairage nocturne préconisé doit être dirigé vers le bas, sans phénomène de réverbération.

L'éclairage ne doit pas être orienté en direction de la végétation adjacente.

Les techniques d'éclairages choisies doivent limiter la nuisance (couleur d'éclairage, type...)

Les horaires et les périodes d'éclairages doivent être adaptées à l'utilisation du site et en tenant compte du cycle biologique des espèces, favoriser l'éclairage non permanent (détecteur de mouvement)

Lise DAUPHIN - *Chiro Bat*

Ecologue fauniste - chiroptérologue, indépendante

06 89 13 36 75 – lise.dauphin@hotmail.fr

Diagnosics écologiques - Etudes d'impacts - Projets ICPE

Bâti & Biodiversité : Rénovation, démolition, isolation thermique extérieur (ITE)